

réponse différente, je serais heureux de la connaître, car nous devrions, avant de proroger, savoir exactement à quoi nous en tenir sur ce que la taxe représente.

L'hon. M. ILSLEY: Le calcul de l'honorable député est inexact.

M. COLDWELL: Dans ce cas, je serais fort aise que le ministre le rectifie. Je me suis servi de ses propres chiffres.

L'hon. M. ILSLEY: En premier lieu, l'honorable député a tort de laisser complètement de côté l'impôt sur le revenu des compagnies. Or, cet impôt est le premier perçu, préalablement à l'impôt sur les profits d'affaires pour la guerre. L'omission n'est certes pas sans être importante. Et en outre, les chiffres cités par l'honorable député sont inexacts, à mon avis.

M. COLDWELL: Je serais heureux de les voir rectifier, parce qu'il importe que nous connaissions la portée exacte de ces taxes. Le ministre veut-il communiquer à la Chambre un tableau indiquant l'application exacte de ces taxes, si on prend pour base une somme de \$100 ou \$1,000, suivant le cas?

La faculté qu'ont les compagnies de choisir entre deux modes d'impôt sur le surplus de bénéfices favorisera les établissements qui ont pu accuser des bénéfices considérables depuis quelques années. Dans certains cas, les compagnies qui ont touché un joli bénéfice sont celles qui se sont occupées jusqu'à un certain point de préparatifs de guerre. Par exemple, je mentionnerai l'exploitation des mines métalliques. Si un groupe d'industries doit acquitter une partie importante de la taxe, ce doit être certes le groupe qui s'occupe des préparatifs de guerre. J'aurais voulu que le ministre ou le Gouvernement,—ils pourront peut-être étudier la chose plus tard,—songeât à limiter les bénéfices à un certain pourcentage dans différents genres d'industries, le fisc taxant toute somme supérieure à ce pourcentage.

Somme toute, quand nous parlons d'égalité de sacrifices, nous devons nous rappeler qu'en temps de guerre il n'existe pas d'égalité de sacrifices. Quelque somme d'impôts que versent les contribuables, leur apport n'est aucunement comparable au sacrifice de vies humaines. Par conséquent, il ne saurait y avoir égalité de sacrifices en temps de guerre. Personne ne peut trouver à redire aux impôts somptuaires: savoir, les taxes sur les spiritueux, la bière, le tabac et les cigarettes, sauf si le tabac utilisé par les pauvres est frappé du même taux par livre que le tabac de marques plus chères.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, les taxes sur le thé, le café, le gaz et l'électricité [M. Coldwell.]

sont les impôts qui atteindront le plus lourdement les gens le moins en état de les supporter.

Comme je l'ai dit l'autre jour, il existe une source de recettes très précieuse que le budget ne touche pas encore et que je voudrais voir toucher. Je veux parler de ce que j'ai appelé la taxe sur l'accroissement du capital. Je sais que certaines gens diront que, les années passées, des particuliers ont subi des pertes à la bourse et c'est tout à fait exact. Mais je ne vois pas de raison pour qu'à une époque de crise, où les valeurs boursières montent rapidement, l'Etat ne récupérerait pas une partie des gains dus à son intervention. Je le dis, parce qu'en somme une déclaration de guerre, c'est un acte du Gouvernement. L'Etat pourrait donc fort bien instituer une taxe sur l'accroissement du capital, et ce serait une source de recettes considérables.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député imposerait-il les gains sans accorder une déduction pour les pertes subies durant les années passées?

M. COLDWELL: Je réponds que toutes les taxes sont fondées sur les gains et non les pertes.

M. GRAY: Il devrait en être ainsi.

M. COLDWELL: Celui qui acquitte un impôt sur le revenu de cette année et n'a pas de revenu l'an prochain, est incapable d'établir une moyenne pour les deux années. Par conséquent, je dis que cette taxe est légitime. En outre, selon toute probabilité vous pouvez ne pas taxer les mêmes personnes qui ont subi des pertes, vu que sous notre régime économique, il y a un déplacement constant dans la possession des actions, des obligations et même des biens immeubles. Nous avons là une source de revenus.

J'ai parlé l'autre après-midi de la situation relative au blé et j'ai été heureux d'entendre le ministre du Commerce (M. Euler) me reprendre cet après-midi. Mais je constate que le ministre a dit que la Commission contrôlait toujours ce blé et j'ignore au juste ce que cela veut vraiment dire. Je le répète, je me rappelle fort bien avoir vu une déclaration au début d'août, à l'effet que la Commission attendait la livraison du nouveau blé avant de reprendre ses opérations de vente. J'ignore si cela veut dire que la Commission a la régie du blé au moyen des opérations à terme, mais je tiens pour acquis qu'il n'en est pas ainsi, à en juger par l'attitude que je présume être celle du parti au pouvoir.

Telles sont les principales critiques que j'ai à présenter en ce moment. La députation se rend compte que personne n'a eu l'occasion